

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

FACTURE ET PAIEMENT EN LIGNE

À compter d'octobre 2021

Dumbéa

Dumbéa, le 18 octobre 2021

À compter de ce mois, les administrés de Dumbéa n'auront plus à se déplacer pour s'acquitter de leurs redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Un nouveau service en ligne leur permet désormais de recevoir leurs factures par e-mail et de les payer de chez eux!



La Ville poursuit sa politique de dématérialisation avec la mise en application, ce mois-ci, d'un service supplémentaire au profit de ses administrés. Il leur est dorénavant possible de recevoir leurs factures de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) par e-mail et de s'acquitter de leur règlement en ligne. Plus besoin, donc, de se déplacer jusqu'à la régie de l'hôtel de ville ou jusqu'à celle de la mairie du nord.

De nombreux avantages

Plus écolo, plus pratique et 100% sécurisé, ce nouveau mode de paiement offre de nombreux avantages.

Pour les administrés :

- Gain de temps
- Moins de déplacements
- Suivi et historique des paiements
- Vue globale du compte

Pour la collectivité :

- Modernisation des flux de règlement
- Traitement plus facile des demandes
- Désengorgement des guichets durant la période d'encaissement
- Diminution des retours de courriers non distribués par l'OPT-NC

Deux options pour s'inscrire

- Avec un QR code à scanner (disponible sur les factures d'octobre)
- Sur le site <u>www.ville-dumbea.nc</u> (onglet « Facture d'ordures ménagères »)

Tutoriel vidéo et informations complémentaires sur www.ville-dumbea.nc

Contact presse

Service communication

Tél.: 41 40 22 / communication@ville-dumbea.nc